

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six septembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt septembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **17**

ALEX : Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : /

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : /

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Gaëlle VERJUS, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **7**

Bruno DUMEIGNIL à Laurence AUDETTE, Patrick HERBIN à Catherine HAUETER, Didier LATHUILLE à Danièle CARTERON, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Chantal PASSET à Nelly VEYRAT-DUREBEX, André PERRILLAT-AMEDE à Jean-Michel DELOCHE, Jean VULLIET à Gaëlle VERJUS

Excusée : **2**

Amandine DUNAND, Pascale MEROTTO

Absents : **5**

Pierre BARRUCAND, Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Alexandre HAMELIN, Didier THEVENET

Secrétaire de séance : Danièle CARTERON

DEL2023-067 - ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT ET MODIFICATION DES FONCTIONS DES 3EME ET 5EME VICE-PRESIDENTS

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2122-7, L2122-10, L5211-2 et L5211-10 ;

Vu la décision du Conseil d'Etat n° 120 000 du 29 juin 1994, jurisprudence « Agard » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0038 en date du 17 septembre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des Conseillers communautaires par Communes membres de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes ;

Vu la délibération n°2020/038 du 16 juillet 2020 du Conseil communautaire portant élection du Président ;

Vu la délibération n°2020/041 du 29 juillet 2020 du Conseil communautaire fixant à neuf le nombre de Vice-Présidents ;

Vu la délibération n°2020/042 du 29 juillet 2020 du Conseil communautaire portant élection des vice-présidents ;

Vu l'avis du Bureau en date du 19 septembre 2023 ;

Considérant la démission de Monsieur Pierre BIBOLLET de son mandat de Conseiller communautaire et de 6^{ème} Vice-Président en charge des mobilités, prospectives et infrastructures ;

Considérant les évolutions souhaitées au niveau de la gouvernance politique des compétences de la Communauté de communes notamment en matière de gestion intégrée des risques naturels ;

Il est proposé d'élargir la délégation actuelle de Pierre BARRUCAND, 5^{ème} vice-président, à la gestion intégrée des risques naturels et d'élire un 6^{ème} vice-président en charge de l'économie circulaire (lutte contre le gaspillage, alimentation locale, prévention des déchets).

La candidature de Monsieur Sébastien BRIAND est proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **CONFIRME**, à l'unanimité, que le nombre de vice-présidents demeure fixé à neuf ;
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'élargir la délégation de Pierre BARRUCAND, 5^{ème} vice-président, à la gestion intégrée des risques naturels ;
- **DECIDE**, à l'unanimité et à la demande de Madame Laurence AUDETTE, de modifier l'intitulé de sa fonction comme suit : « 3^{ème} vice-présidente en charge du développement économique durable et du numérique » ;
- **DECIDE D'ELIRE**, à l'unanimité, un 6^{ème} vice-président en charge de l'économie circulaire (lutte contre le gaspillage, alimentation locale, prévention des déchets) sans recourir au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **DESIGNE** M. Sébastien BRIAND, 6^{ème} Vice-Président en charge de l'économie circulaire (lutte contre le gaspillage, alimentation locale, prévention des déchets) à 23 voix pour et 1 abstention (M. Sébastien BRIAND).

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Danièle CARTERON



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Danièle Carteron".

*Délibération transmise en Préfecture le 9 octobre 2023
Publiée le 9 octobre 2023*